



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du **26 février 2018**, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'OUVERTURE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE 142'000.- F POUR L'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE BALAYEUSE

Le Conseil municipal décide par 8 oui, soit à l'unanimité,

1. D'acquérir une nouvelle balayeuse.
2. D'ouvrir, en conséquence, à M. le Maire un crédit de 142'000.- F destiné au financement de cette opération.
3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 2 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Presinge, dans le patrimoine administratif.
4. De financer le montant de la dépense par les disponibilités communales.
5. D'amortir cette dépense au moyen des annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 6150.33006 de l'année 2019 jusqu'en 2026, soit à raison de 12,50% par an.

RÉSOLUTION RELATIVE À L'OPPOSITION AUX ACCORDS CONNUS SOUS L'ACRONYME ANGLAIS TISA (TRADE IN SERVICES AGREEMENT) ET À LA DÉCLARATION DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PRESINGE « ZONE HORS TISA »

Le Conseil municipal décide par 7 oui et 1 non,

de condamner sans réserve le secret inacceptable qui entoure ces tractations et de s'opposer aux conséquences potentiellement catastrophiques des éventuels accords TISA.

D'exiger la publication immédiate du contenu des négociations secrètes entreprises actuellement pour la conclusion des accords TISA et de leurs différents corollaires.

De s'opposer à l'avenir à toute obligation de privatiser les biens et les services publics qui doivent rester sous contrôle démocratique.

De déclarer d'ores et déjà la commune de Presinge «zone hors TISA» et encourager les autres municipalités genevoises, suisses et européennes à faire de même.

De charger Monsieur le Maire de soutenir la présente résolution et de la transmettre aux autorités cantonales et fédérales.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 16.04.2018

Presinge, le 7 mars 2018